

WAVRE

# Un protocole améliorera le travail judiciaire

Parquet, police judiciaire fédérale et zones de police du Brabant wallon travailleront désormais mieux ensemble, avec des procédures uniformisées.

• Vincent FIFI

Les chefs de corps des dix zones de police du Brabant wallon, le procureur du Roi Jean-Claude Elslander et le directeur judiciaire Laurent Blondiau se sont retrouvés mardi à Wavre, pour signer un protocole « synergies judiciaires » qui sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet. L'objectif est d'améliorer la qualité du travail judiciaire dans l'arrondissement, via l'adoption de procédures communes et la création d'espaces de collaboration.

Le protocole en question, une première en Belgique d'après le gouverneur Gilles Mahieu (lire ci-contre), est le résultat d'un an de réflexion entre les différents acteurs. Ceux-ci doivent gérer des dossiers et des matières de plus en plus complexes, parfois trop au regard des capacités ou des moyens d'une zone de police.

Les missions de police judiciaires remplées par les diffé-



Le procureur du Roi Jean-Claude Elslander entouré par Alain Rummens (à g.), chef de corps de la police de la Mazerine, et Laurent Blondiau, directeur judiciaire.

rents corps ont donc été analysés pour mettre en place des synergies, lesquelles ont ensuite été validées par la hiérarchie. Le protocole n'est du reste pas figé : des plateformes de collaboration et de concertation permettront d'évaluer la mise en œuvre, améliorer les processus ou éventuellement étendre les matières.

Pour l'instant, quatre axes de travail ont été définis. Le premier concerne les « faits judiciaires significatifs ». Des critères techniques définissent cette notion (nature du fait, nombre de victimes, déclenchement d'un plan catastrophe, etc.) et lorsqu'ils sont remplis, une procédure unifiée est appliquée, notamment pour coordonner le travail dans les pre-

mères heures et la descente sur les lieux des différents services. Un officier de police judiciaire de la zone concernée jouera ce rôle de coordinateur qui manque actuellement.

Un deuxième axe concerne les enquêtes dans les dossiers « jeunesse », lesquels nécessitent une approche différente de celle mise en œuvre dans les affaires de droit commun. Le parquet a

spécialisé certains magistrats et chaque zone de police désignera un référent dans cette matière. Des collaborations permettront notamment de gérer la charge de travail de ces enquêteurs spécialisés. Le troisième axe reprend le même principe, mais pour les enquêtes économico-financières, elles aussi souvent très spécifiques.

Enfin, la gestion de l'information entre tous les partenaires policiers de l'arrondissement est également traitée dans le protocole. « Tout le monde saura qui travaille sur quoi », résume le dirju Laurent Blondiau. ■

## « Parce qu'on est en Brabant wallon »

En présentant la démarche de ce protocole signé entre les différents acteurs judiciaires de l'arrondissement, le gouverneur Gilles Mahieu a précisé qu'il s'agissait à son sens d'une première en Belgique. Et le procureur du Roi a enchaîné en expliquant que c'était possible en Brabant wallon, parce que

l'arrondissement coïncide avec la province et que tous les acteurs se connaissent. Pas sûr que cela puisse être reproduit ailleurs...

« Au départ, personne n'y croyait : chacun à l'habitude de raisonner dans sa sphère d'activités, confesse Jean-Claude Elslander. Il a fallu convaincre mais en Brabant wallon, il y a déjà des habi-

tudes de collaboration, notamment entre les zones de police qui s'appuient en cas de besoin. Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on est parti des suggestions des policiers de terrain et de petites solutions en petites solutions, on est arrivé à ce protocole avec des procédures unifiées, qui vont améliorer et faciliter le travail judiciaire. » ■

V.F.

